



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

DRAAF DE CORSE

Service régional de
l'alimentation

Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) Section Animale - 24 mars 2016

Rédaction	SRAL
Diffusion	Site internet DRAAF
Documents associés	Diaporamas présentés lors de la réunion

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse-du-Sud	MYARD David, directeur de cabinet
Direction générale de l'alimentation (DGAL)	GUERIAUX Didier, sous-directeur de la santé et de la protection animales MEZIANI Fayçal, référent national en apiculture
DRAAF de Corse	PARODI Jacques, directeur MALEZIEUX Sylvie, directrice adjointe POIRIER Agnès, chef de SRAL DESVAUX Stéphanie, coordonnatrice en santé animale
Agence Régionale de Santé (ARS)	PELANGEON Alexandre, responsable de la cellule régionale santé-environnement
Direction régionale des Douanes	Abs
Collectivité Territoriale de Corse (CTC)	Abs
ODARC	BIANCHINI Ange, responsable technique filières animales
France Agrimer	Abs, <i>excusée</i> : BONNEFIN Elodie, chef du service régional
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	LARIVIERE Laurent, directeur adjoint LASNE Laurent, chef de service SPAV
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse	SMITH Richard, directeur HAVET Annick, chef de service SPAV
Conseil départemental de Corse-du-Sud	ALFONSI Marc, chef de pôle
Conseil départemental de Haute-Corse	MANCINI Pierre, représentant le président
Association des maires de Corse-du-Sud	Abs, <i>excusée</i>
Association des maires de Haute-Corse	MANCINI Pierre, président
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine animal (FRGDSB20)	ZANETTACCI Jérôme, président GALLOIS Mélanie, vétérinaire
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	LECAT Michaël, directeur
Groupeement technique vétérinaire (GTV) de Corse	FERRANDI Sandrine, présidente
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Abs
Fédération régionale des chasseurs	Abs
Chambre régionale d'agriculture	Abs
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	Abs
Chambre départementale d'agriculture de Haute-Corse	Abs
Laboratoire départemental d'analyses de Corse-du-Sud	VITTORI Christian, directeur
Laboratoire départemental d'analyses de Haute-Corse	MEMMI Marc, directeur
Inter-Bio Corse	GOZZI Magali, administratrice
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles	Abs
Interprofession Laitière Ovine et Caprine Corse (ILOCC)	MATTEI Michel, vice-président MASSIANI Matthieu, directeur
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	CASABIANCA François, président CHARRIER François, responsable du thème gestion de la santé
Syndicat Salameria Corsa	POGGI Marc, directeur
Association régionale de gestion de la race porcine Nustrale	
Corsica Vaccaghjia	
CORSIA	Abs <i>excusé</i> : SIMONETTI Barthélémy, président
Organisme de sélection ovine corse	Philippe Meynier, président

Ordre du jour :

- **Bilan de la situation sanitaire en Corse**
- **Fièvre catarrhale ovine** : point de situation, mise en œuvre des mesures de prévention
- **Tuberculose bovine** : évolution de la situation épidémiologique, bilan du plan régional de lutte
- **Association sanitaire régionale** : bases réglementaires, calendrier de mise en place, statuts

1. RELEVÉ DE DECISIONS

- Concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO) :

- Le CROPSAV a voté à l'unanimité les propositions suivantes concernant la vaccination contre la FCO :

- Introduction, dès le mois de juin, du sérotype 4 dans la campagne de vaccination en cours,
- Poursuite de la campagne de vaccination obligatoire jusqu'à l'obtention du statut indemne vis-à-vis du sérotype 1,
- Evaluation annuelle du programme de vaccination.

- Le sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la section animale du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV) prévue le 6 avril 2016. Après recueil de l'avis du CNOPSAV, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) apportera une réponse tant sur les aspects pratiques qu'économiques (prise en charge ou non par l'Etat).

- Concernant la tuberculose bovine :

- Le comité de pilotage du plan régional de lutte contre la tuberculose bovine sera convoqué avant l'été pour étudier plus avant les modalités de dépistage en élevage bovin, la gestion des bovins divagants et la régularisation des animaux non identifiés, et les modes de gestion et d'indemnisation des cas porcins.

- Concernant l'association sanitaire régionale :

- La phase de concertation avec l'ensemble des parties prenantes potentielles doit être poursuivie par les organismes à vocation sanitaire avant le dépôt d'un dossier de reconnaissance auprès du Préfet de Région.

- Divers :

- Une nouvelle réunion de la section animale du CROPSAV sera convoquée d'ici la fin de l'année.

2. RELEVÉ DES ECHANGES

Le Directeur de Cabinet introduit la réunion en soulignant la présence de Didier GUERIAUX, Sous-directeur de la santé et de la protection animales de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Bilan sanitaire régional 2015 :

A partir d'un diaporama, un bilan rapide des principales maladies réglementées a été présenté par filière (ruminants, porcins, volailles, chevaux et abeilles).

A la question de l'organisme de sélection (OS) ovine corse concernant l'objectif poursuivi pour la maladie d'Aujeszkzy, il est répondu qu'il s'agit, à court ou moyen terme, de contrôler la maladie, l'obtention d'un statut indemne étant un objectif à plus long terme.

L'INRA précise qu'une réflexion a été entamée en 2015, en concertation avec l'OVS et la DRAAF, pour aider la profession à définir le programme de lutte contre cette maladie qui serait le plus adapté à la situation régionale. Les ateliers, interrompus au cours de la période d'abattage et de charcutage, vont reprendre prochainement.

La DRAAF indique qu'à la suite d'une proposition validée par la profession, un cadre réglementaire serait à définir.

La FRGDS mentionne que ces travaux, menés en concertation avec les professionnels, pourront s'intégrer dans l'action de la future association sanitaire régionale, et confirme l'initiative menée pour définir un programme régional de lutte contre la paratuberculose.

Fièvre catarrhale ovine (FCO) :

La présentation commence par un aperçu de la situation vis-à-vis du sérotype 8 sur le continent. La DGAL précise que le premier cas clinique a été identifié en septembre 2015 dans l'Allier et que le virus, peu pathogène, s'est propagé de façon très importante en lien avec un hiver spécialement doux. La pénurie de vaccins contre ce sérotype a conduit l'Etat à prendre en charge le coût du vaccin et à donner la priorité de vaccination aux animaux destinés au commerce international, au lieu d'une stratégie d'éradication basée sur une vaccination pendant 3 ans comme recommandé par l'ANSES. A une question de l'ILOCC sur la résurgence du sérotype 8 sur le continent, la DGAL répond que des travaux sont en cours à l'ANSES et que ce pourrait être dû à une manipulation humaine.

La présentation se poursuit sur la situation vis-à-vis du sérotype 1 en Corse, avec un rappel sur l'épizootie qui a sévi entre septembre 2013 et juin 2014 et le bilan des trois campagnes de vaccination obligatoire et financée par

l'Etat. La 3^{ème} campagne, qui doit s'achever fin septembre 2016, présente un taux de couverture vaccinale nettement inférieur aux campagnes précédentes (environ 6% de la population animale sensible début mars 2016, contre 45% en 2015 à la même époque).

La surveillance programmée en 2016/2017 a pour but de démontrer l'absence de circulation du virus et de recouvrer une qualification de la Corse comme indemne de FCO à l'échéance de début 2017 pour les sérotypes 2, 4, 8 et 16 et début 2018 pour le sérotype 1.

Différentes options de stratégie vaccinale sont proposées contre le sérotype 1 mais aussi contre le sérotype 4 identifié dans le sud de la Sardaigne en début d'année.

L'ILOCC et l'OS ovine corse précisent que le faible taux de réalisation actuel de la 3^{ème} campagne de vaccination obligatoire s'explique par le fait qu'il a été recommandé aux éleveurs de réaliser la vaccination au tarissement des brebis pour éviter les chutes de production. L'essentiel de la vaccination aura lieu à partir de mi-juin, ce qui est rendu possible grâce aux dates décalées de cette 3^{ème} campagne par rapport aux deux campagnes précédentes. Les professionnels attendent donc, pour les ovins, un taux de couverture vaccinal proche de celui de la 2^{ème} campagne.

L'OS ovine corse relève la nécessaire constance des programmes de prévention afin de garantir au mieux leur bonne application par les éleveurs, et insiste sur la nécessité d'une vaccination réalisée par les vétérinaires afin de pouvoir certifier les agneaux de lait qui partent à 90% en Sardaigne.

L'ILOCC insiste sur le fait que la FCO étant une maladie réglementée de catégorie 1, elle relève de la responsabilité de l'Etat. Les mesures de prévention doivent donc être prises en charge. Inter-Bio Corse soutient cette position.

La DGAL rappelle que les éleveurs peuvent d'ores et déjà vacciner contre un sérotype exotique, tel que le sérotype 4, suite à une modification récente de la réglementation nationale, et que l'acte de vaccination contre le sérotype 8 sur le continent est à la charge des éleveurs. Elle souligne que la vaccination contre la fièvre aphteuse était obligatoire et financée par l'éleveur en lien avec les conséquences favorables sur le commerce. Elle indique également que le principe et le montage financier pour les vaccinations contre les sérotypes 1 et 4 doivent s'analyser séparément (logique de lutte pour le sérotype 1 et logique préventive pour le sérotype 4).

Le GTV exprime sa confiance dans la mise en œuvre d'une vaccination massive au cours de l'été et insiste sur une nécessaire connaissance au plus tôt de la stratégie vaccinale afin que les vétérinaires puissent se préparer.

L'INRA insiste sur le fait qu'un épisode pathologique en Sardaigne est généralement suivi d'un épisode pathologique en Corse, et que la prévention est moins coûteuse.

Les membres du CROPSAV donnent un avis favorable à l'unanimité à l'introduction, dès le mois de juin, du sérotype 4 dans la campagne de vaccination assortie d'une évaluation annuelle, ainsi qu'à la prolongation de la vaccination contre le sérotype 1 jusqu'à l'obtention du statut indemne, le tout sur financement de l'Etat.

Tuberculose bovine :

L'évolution de la situation épidémiologique de la tuberculose en Corse au cours des dernières années révèle une situation sous contrôle en Corse-du-Sud (vallée de l'Ortolo) mais très préoccupante en Haute-Corse, avec une augmentation du nombre de zones touchées et du nombre de foyers affectant plusieurs compartiments (bovins d'élevage, bovins non identifiés, porcs d'élevage et sangliers).

Les actions menées dans le cadre du programme régional de lutte piloté par la DRAAF se heurtent à des difficultés tenant aux modalités de gestion et d'indemnisation des cas porcins, au dépistage en élevage bovin, à l'existence de bovins non identifiés, et donc sans suivi sanitaire, voire sauvages et à la sécurisation des mouvements des bovins.

Les membres du CROPSAV reconnaissent qu'une mobilisation autour de ce problème, qui dépasse les seuls enjeux sanitaires, est nécessaire. La FRGDS évoque la possibilité de réunir les représentants concernés afin de trouver une solution, y compris en évoquant une prime à l'abattage pour assainir la filière. L'association des maires de Haute-Corse demande une prise de position claire des professionnels sur le sujet et indique la difficulté pour les maires à aborder seuls cette question.

Le GTV regrette l'absence de représentants de la filière bovine et des chambres d'agriculture à la réunion, et mentionne des difficultés à réaliser les dépistages de la tuberculose dans 10 à 50% des élevages en fonction des clientèles, les contraintes concernant le rassemblement de tous les animaux et les mauvaises conditions de travail. Les animaux ne sont pas toujours accessibles pour le contrôle 3 jours après l'injection, ne permettant ni l'interprétation du test vis-à-vis de la tuberculose ni la vermifugation avec des conséquences sur la dégradation de l'état général des animaux.

L'INRA souligne le manque de professionnalisation de ce type d'élevage extensif et s'inquiète de l'absence d'interlocuteurs mobilisables sur lesquels s'appuyer pour la construction d'un plan de lutte collectif.

La DRAAF et la DGAL insistent sur la nécessaire prise de conscience de la filière bovine face aux enjeux de santé publique partagés avec les autres filières d'animaux de rente et notamment les petits ruminants, et sur la nécessité de passage à l'abattoir quelle que soit l'origine des animaux.

La DRAAF souligne la nécessité d'un travail collectif, qui pourrait se faire dans le cadre des travaux en cours sur le pastoralisme en Corse.

Il est convenu que tous ces éléments devront faire l'objet de travaux approfondis au sein d'un comité de pilotage dédié à convoquer avant l'été.

Association sanitaire régionale :

Le Sous-directeur de la santé et de la protection animales de la DGAL rappelle le contexte des Etats généraux du sanitaire, qui sont tenus en 2010, et le déploiement de la nouvelle gouvernance sanitaire avec la mise en place d'instances de consultation au niveau national (CNOPSAV) et régional (CROPSAV) et la clarification des rôles des acteurs du sanitaire, notamment l'accroissement, à leur demande, de la responsabilisation des professionnels.

Concernant les délégations de l'Etat, les organismes à vocation sanitaire (OVS) et les organismes vétérinaires à vocation technique (OVVT) ont été reconnus dans chaque région au printemps 2013, et le processus d'accréditation des OVS est en cours et doit s'achever fin 2016.

Ce déploiement doit encore être complété par la mise en place des associations sanitaires régionales (ARS) rassemblant tous les acteurs non publics du sanitaire dans chaque région. Les dossiers d'agrément doivent être déposés auprès des préfetures de région après une consultation en amont des parties prenantes. La reconnaissance des ASR permettra de franchir une étape décisive dans le déploiement de la nouvelle gouvernance sanitaire et dans la mise en œuvre d'une stratégie sanitaire régionale, l'ASR étant chargée d'élaborer une proposition de schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires et des programmes collectifs volontaires de prévention, surveillance et lutte contre certains dangers sanitaires en complément des mesures réglementaires et des actions portées par l'Etat.

Enfin, l'exposé présente la possibilité, prévue par l'ordonnance n°2015-1242 du 7 octobre 2015, de reconnaissance au niveau national de réseaux sanitaires par filière.

Suite à cette présentation, le Directeur de Cabinet demande aux OVS de faire un point sur l'avancée du dossier de l'ASR en Corse.

La FRGDSB20 précise que les statuts sont en voie de finalisation et que l'information des organisations et associations professionnelles exerçant une compétence sanitaire en Corse va être réalisée.

Pour conclure, le Directeur de Cabinet invite les OVS à poursuivre une concertation large avec l'ensemble des parties prenantes potentielles avant le dépôt du dossier de reconnaissance de l'ASR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Directeur de Cabinet clôture la séance à 13h00.